

MODALITES DE RECOURS

1. Les décisions non disciplinaires du District de la Côte d'Azur peuvent être frappées d'appel dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple : une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée.
- soit le jour de la transmission par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception).
- soit le jour de la publication de la décision sur le journal officiel ou sur Internet.

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

2. L'appel est adressé à la Commission Générale d'Appel par lettre recommandée, télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé de la messagerie ouverte auprès de la Ligue de la Méditerranée.

A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

3. La commission compétente transmet, par tout moyen, la copie de cet appel aux parties intéressées.

4. Tout appel entraîne la constitution de frais de procédure.

Procès-verbal N°01 Réunion 15 juillet 2025

Président : M. Patrick AMESLON

Présent : M. Jean-Louis REBAUDO – M. Ridha DJAFFAL

Les engagements sont ouverts pour la saison 2025/2026, attention aux dates de clôtures.

COUPES COTE D'AZUR ET FESTIVALS

COUPE CÔTE D'AZUR SENIORS / U19 - KITABDKIAN / U 17 - OLIVARI /

U 15 - AGNELLI

17 AOÛT 2025

COUPE CÔTE D'AZUR U13 : 24 AOÛT 2025

COUPE CÔTE D'AZUR SENIORS F A 11 / SENIORS F A 8 /U18F/ U15 F

FESTIVAL U 13 / FESTIVAL U13 F

07 SEPTEMBRE 2025

COUPE CÔTE D'AZUR FUTSAL

14 SEPTEMBRE 2025

COUPE CÔTE D'AZUR ENTREPRISE

31 AOÛT 2025

**Le Président de séance :
M. Patrick AMESLON**

**Le Secrétaire de séance :
M. Jean Louis REBAUDO**